

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal  
de la commune de Montanay  
Séance du 20 juin 2024**

**Nombre de conseillers**

En exercice : 23  
Présents : 18  
Votants : 18

Le vingt juin deux mille vingt-quatre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Montanay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Gilbert SUCHET, maire.

**Etaient présents :** Gilbert SUCHET, Patrice COEURJOLLY, Martine AZIZ-GUILLEMOT, Jean-Pierre BARLET, Corinne CHARPENAY, Rémy CRETIN, Véronique BENEZECH, Michel ESCOFFIER, Nicole PICHAT, Estelle FRATTINI, Séverine LIETSCH, Philippe COMBET, Coralie PERSIANI, Florian WARGNIER, Adeline ANCENAY, Mathilde ETIEVANT, Geoffroy GOIRAND, Cédric GEOFFRAY

**Pouvoirs :** néant

**Absents excusés :** Christine BOUVIER, Frédéric SEGUY, Pierre NEVEUX, Eric BOUVARD  
Guylène SELIN

**Secrétaire :** Patrice COEURJOLLY

**Date d'envoi de la  
convocation :** 11/06/2024

**Délibération n° 2024-39 Projet de réhabilitation totale du local de chasse – Adoption du programme**

Monsieur expose au Conseil Municipal le projet de réhabilitation du local mis à disposition de l'association locale de chasse. Il souhaiterait mettre en œuvre ces travaux car les locaux sont vétustes. Par ailleurs, la société de chasse œuvre à l'équilibre environnemental sur Montanay car elle participe à l'entretien du paysage et à l'équilibre de la faune. Des comptages d'animaux sont réalisés tous les ans et transmis à la Commune.

De plus, comme toute association locale, elle participe à l'animation du village. Il est donc important que la Commune accompagne son tissu associatif.

Les travaux projetés permettent aussi à Montanay d'entretenir son patrimoine bâti et de prolonger sa durée de vie.

Le détail des travaux s'établit comme suit :

DEPENSES	Montant € TTC
VRD	10 461,60
MACONNERIES	34 953,30
CLOISONS, DOUBLAGES, PEINTURES, PLAFONDS	15 086,66
PLOMBERIE	2 293,86
ELECTRICITE	5 084,26 €
MENUISERIES EXTERIEURES	8 284,92 €
CARRELAGE	8 082,61 €
ALEAS - IMPONDERABLES	8 752,79 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>93 000,00 €</b>

Ce programme pourrait bénéficier d'un concours de la Région Auvergne Rhône Alpes au titre du programme « Financer des actions en faveur des locaux de chasse ». La subvention pourrait être de 27 100 €. Un dossier de demande de subvention sera déposé en vertu de la délibération n° 2022-14 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation à Monsieur le Maire pour solliciter auprès de tout organisme financeur un concours dans la mesure où le programme est inscrit au budget.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**Article 1 :** Adopte le programme présenté et le plan de financement associé

A Montanay, le 22 juin 2024

Le secrétaire de séance, Patrice COEURJOLLY	Le Maire, Gilbert SUCHET
	

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal,*

*Le Maire,*

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,*

*- informe que le présent acte, peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

*La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Mise en ligne le : 24/06/2024

REÇU EN PREFECTURE

Le 22/06/2024

Application agréée E.legalite.com

99\_DE-063-216302841-20240620-202439-DE